

GPS Commission Innovation & Immatériel

Intervention du Président Joseph Zorgniotti

Jeudi 18 février 2010 de 08h30 à 08h45

au MEDEF – 55 av. Bosquet à Paris 7^{ème}

Chère Marie-Ange,

Mesdames et Messieurs,

Madame Agnès Bricard et moi-même vous remercions chaleureusement de votre invitation à participer aux réflexions que vous conduisez au sein de la Commission Innovation & Immatériel du Groupement des Professions de Services.

L'Ordre des Experts-Comptables suit les travaux de place sur le sujet des actifs immatériels, tant au niveau national qu'international.

D'un point de vue macro économique, l'impact des actifs immatériels (tout particulièrement l'innovation et le capital humain) sur la compétitivité, la croissance et l'emploi a été suffisamment analysé par des organismes internationaux comme l'OCDE ou la Banque Mondiale, pour qu'il soit utile d'y revenir.

Centrons donc notre propos au niveau plus micro économique des entreprises. Les 35 propositions que votre Commission vient de diffuser nous paraissent soulever de façon pertinente trois de leurs problématiques majeures : la connaissance de la nature des actifs immatériels, leur mesure et leur financement.

S'agissant de **la connaissance des actifs immatériels**, nous considérons être arrivés à un périmètre des actifs immatériels généralement reconnu par les experts en la matière, à quelques variantes près, bien entendu.

Il ressort que les grandes lignes de la typologie que vous reprenez dans vos propositions s'inscrit pleinement dans cette classification de place. Comme vous l'avez d'ailleurs souligné dans la présentation de ces propositions, au-delà d'une cartographie toujours un peu statique, l'essentiel est dans la dynamique d'interdépendance de ces actifs immatériels, et dans le talent qu'a l'entreprise de les mettre au service de sa stratégie.

Les actifs immatériels font partie de la matière vivante organisationnelle de l'entreprise, tout spécialement dans les métiers des services, d'où l'importance des travaux de votre Commission.

Ajoutons que, compte tenu des enjeux de croissance et d'emploi attachés au capital immatériel, une attention particulière mériterait d'être portée au tissu économique des PME et Entreprises de Taille Intermédiaire, qui ne manquent pas dans les professions de services !

La mesure de l'immatériel est un sujet qui paraît essentiel à l'OEC, car, finalement, les experts-comptables ne sont-ils pas des spécialistes de la mesure ?

Divers experts français ou internationaux ont mis en place un ensemble de méthodes de mesure et de valorisation des actifs immatériels, structurées en fonction des objectifs et du contexte.

Dans une perspective de performance durable, il s'agit de mesurer de façon interne la contribution des actifs immatériels au travers d'un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, de nature financière ou extra financière. L'entreprise cherche à exploiter au mieux ces gisements de richesse et à suivre l'efficacité de cette démarche, qui, rappelons-le, doit rester en phase avec la stratégie.

De façon plus externe, l'entreprise peut communiquer certains de ces critères aux marchés pour envoyer un faisceau d'indices permettant aux analystes et aux investisseurs de les intégrer dans leur démarche d'évaluation.

La transaction de marché (en Bourse ou de gré à gré) conduit à passer de la mesure à la valorisation financière. Il pourra s'agir d'une transmission d'entreprise avec la valorisation globale des actifs immatériels ou de la cession ou concession d'un actif spécifique (par exemple, une marque), supposant une valorisation spécifique de l'actif.

La démarche préalable de mesure aura permis d'établir un argumentaire des fondamentaux de la valeur, qui rendra d'autant crédible la valorisation financière.

Les modalités de mesure et la communication sur cette mesure deviennent ainsi un enjeu capital, non seulement de valorisation du patrimoine entrepreneurial, mais aussi d'efficience des marchés.

L'OEC se place résolument aux côtés des entreprises, et tout spécialement des entreprises de services sur ce sujet, pour les accompagner dans une démarche de pleine reconnaissance de leur contribution à la richesse nationale.

Rappelons que l'information comptable est structurée par des normes nationales et internationales, qui ne prennent que partiellement en compte les actifs immatériels, essentiellement ceux acquis à l'extérieur mais non ceux créés en interne (à quelques cas près). Il ne s'agit pas de modifier ces normes pour intégrer de façon exhaustive les actifs immatériels au bilan, certains par nature ne s'y prêtant de toute façon pas (le capital humain par exemple).

Il conviendrait davantage d'enrichir la communication financière d'indicateurs permettant d'identifier, de rendre visible et crédible ainsi que de mesurer la bonne exploitation de ces actifs immatériels.

Une démarche autour d'outils d'aide à la communication pour ce reporting extra comptable dans son contenu (les indicateurs) et ses supports (rapport annuel, rapport spécifique) contribuerait à davantage de transparence, de comparabilité entre les entreprises pour les acteurs des marchés et partenaires de l'entreprise et surtout de confiance sur des actifs absents du bilan mais présents dans la valeur.

Ce serait un atout fort pour **faciliter l'accès au financement** des entreprises sensibles aux immatériels, comme les entreprises innovantes, les entreprises de services.

Nous partageons avec vous la conviction que cette démarche vers une normalisation ne peut être que consensuelle et engagée de façon volontaire par les parties prenantes concernées, entre les représentants des entreprises et des marchés, les experts et les corps de contrôle.

Les experts-comptables et l'Ordre qui les représente peuvent y apporter une expérience auprès d'entreprises dans tous les secteurs et à tous les stades de développement.

Voilà pourquoi, ayant été sollicité par le GPS dans le cadre des travaux 2010 de votre Commission sur la mesure de l'innovation et de l'immatériel, l'OEC est heureux de vous confirmer aujourd'hui son accord actif de participation.

Ce partenariat traduira notre engagement par la mise à disposition, une journée par semaine, d'un chargé de mission qui interviendra dans toutes les étapes de mise en place du projet, porté, comme vous nous l'avez précisé, par un groupe de travail, auquel nous participerons.

L'OEC s'impliquera également dans la communication du résultat des travaux.

Par ailleurs, notre réseau, exceptionnel en France, de plus de 18.000 membres, pourrait apporter la proximité indispensable auprès des entreprises pour attirer l'attention des entrepreneurs sur cette thématique et diffuser les outils opérationnels concrets élaborés par le groupe de travail.

Nous nous réjouissons de ce projet commun.

Merci de votre attention.

* * *